

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

L'École la Clé-du-Boisé accueille 442 élèves du primaire et du secondaire. Située à St-Étienne-de-Lauzon, son indice de milieu socio-économique (IMSE) est de 2, ce qui témoigne d'un environnement relativement favorisé, mais où certains défis sociaux peuvent subsister.

L'école offre un enseignement enrichi, notamment par un programme d'anglais intensif pour tous les élèves de 6e année, en formule d'alternance sur demi-journée. Plusieurs activités parascolaires sont proposées pendant les pauses et à l'heure du dîner, contribuant à un climat scolaire dynamique et inclusif.

Le projet éducatif de l'école repose sur trois valeurs fondamentales : **respect, engagement et collaboration**. Ces valeurs guident les actions du personnel et des élèves, et sont au cœur du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

**Document explicatif destiné
aux parents de l'école**

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

L'École la Clé-du-Boisé offre un environnement globalement positif, marqué par un bon sentiment de bien-être, un climat sécuritaire et des relations respectueuses. Toutefois, certains enjeux comme la perception d'injustice, la fréquence de comportements de violence verbale entre élèves et le faible taux de divulgation des incidents nécessitent des actions ciblées. Le plan de lutte vise à renforcer l'engagement et l'attachement des élèves en misant sur la concertation entre élèves, personnel et familles, dans un esprit de respect, d'engagement et de collaboration.

Priorités

- Renforcer le sentiment de justice et d'équité dans l'application des règles.
- Réduire la violence entre élèves, notamment les agressions sociales et verbales.
- Améliorer les mécanismes de divulgation et le lien de confiance entre élèves et adultes.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

L'école prévoit renforcer la collaboration avec les familles et les organismes communautaires pour mieux prévenir et intervenir en cas de violence ou d'intimidation. Cela inclut l'accueil d'organismes comme la maison des jeunes, l'organisation d'activités pour les parents, la diffusion d'informations claires sur les interventions, et un accompagnement soutenu lors d'événements. Les parents seront consultés, informés et impliqués activement dans la recherche de solutions, avec un soutien adapté selon les besoins.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

L'école met en place une approche globale pour prévenir la violence et l'intimidation, en misant sur la modélisation positive des adultes, des activités de sensibilisation variées, une surveillance accrue et l'implication active des élèves. Les parents sont intégrés aux démarches, et des partenariats avec la communauté renforcent le soutien offert. Un accompagnement spécialisé est assuré par une psychoéducatrice et des intervenants externes, dont le policier scolaire, pour favoriser un climat respectueux, inclusif et sécuritaire.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Membre du personnel (1er intervenant) :

Intervient pour assurer la sécurité, met fin au comportement inadéquat, rappelle les règles du code de vie, vérifie l'état de la victime, consigne les faits et les transmet à la personne responsable du suivi.

- Personne responsable du suivi (2e intervenant) :

Analyse la situation, rencontre les personnes impliquées, assure la sécurité de la victime, implique les parents, identifie les mesures de soutien, assure le suivi, consigne les informations et, au besoin, fait un signalement à la DPJ.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Auprès de l'élève victime :

Écoute attentive et respect de ses besoins, mise en place de mesures de protection, suivi régulier, ateliers de développement personnel, jumelage avec un pair et accès privilégié à un lieu sécurisant dans l'école.

- Auprès de l'élève instigateur :

Suivi périodique, engagement avec les parents pour prévenir la récidive, ateliers sur les compétences sociales et les comportements attendus, encadrement renforcé (sorties retardées, supervision adulte).

- Auprès des témoins :

Accueil des émotions, sensibilisation à leur rôle et à la confidentialité, apprentissage des comportements attendus et suivi au besoin.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Les techniciennes en éducation spécialisée et la psychoéducatrice sont disponibles pour accueillir les élèves qui souhaitent dénoncer verbalement
- Création d'un Code QR qui permet à la personne de dénoncer à l'aide d'un formulaire FORMS. Le lien du formulaire FORMS sera accessible sur le site internet de l'école.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

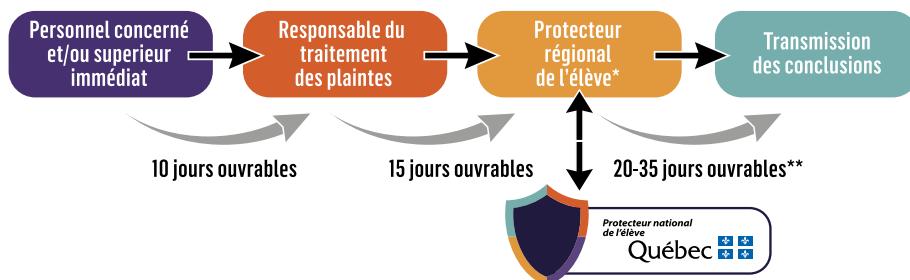
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : _____

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année _____ ?

Quelles actions avons-nous réalisées ?

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

LOGO DE L'ÉCOLE

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 